



Facture non payer probleme avec huissier

Par **sandravi**, le **29/04/2013 à 16:23**

Bjr a tous,rnJ'ai un gros pb ac les huissier j'ai reçu 3 lettre simple a cause d'une facture chez orange de 900 e ke je peu pa payer est ce ke je risque vraiment d'aller au tribunal j'ai tres peur k'il vienne chez moi! Aidez moi est ce vs connaissez un peu la loi on m'a di ke ca peut s'annuler

Par **amajuris**, le **29/04/2013 à 17:18**

bjr,rnévitez l'écriture sms c'est pénible à lire.rnpour l'instant l'huissier agit à titre amiable, il n'a aucun pouvoir pour vous obliger à payer.rnune dette ne s'annule que si le créancier le décide ou si un juge le décide.rnbien entendu en cas de refus de paiement votre créancier peut vous assigner devant le juge de proximité avec toutes ses conséquences.rncdt

Par **sandravi**, le **30/04/2013 à 23:18**

Bjr, rnMerci de m'avoir répondu en effet je n'ai pas reçu de LAR de la part d'orange m'obligeant a payer cette facture mais plusieurs lettre simple de intrum justitia me menaçant de tribunal et tout ce qui s'en suit. J'ai lu plusieurs temoignage disant de laisser tomber qu'il faisai rien et q'au bout d'un an c'était prescription.qu'en pensez vous. Merci

Par **amajuris**, le **30/04/2013 à 23:23**

la prescription c'est 2 ans.rnet rien ne dit qu'ils laisseront tomber.

Par **pat76**, le **02/05/2013** à **17:56**

Bonjour sandravin
De quand date la facture?
S'il s'agit d'une facture émanant d'un opérateur téléphonique, la prescription est de 1 an au visa de l'article L 34-2 du Code des Postes et des Communications Electroniques.
Sans titre exécutoire, comme vous l'avez indiqué antérieurement, aucun huissier ne peut vous saisir quoi que ce soit.
Vous n'avez reçu qu'une lettre simple, n'en tenez pas compte. Gardez la en souvenir.
Sur ce Forum, nous connaissons bien les procédés d'Intrum Justicia alors ne vous formalisez pas outre mesure.
Attendez la suite en toute sérénité surtout si la facture a plus d'un an.
Ne répondez à aucun courrier et refusez de répondre de l'affaire par téléphone.

Par **sandravi**, le **02/05/2013** à **22:47**

Merci pat 76 ça me rassure beaucoup
Mais en fait en août 2012 j'ai souscrit chez orange un abonnement de 24 mois avec un iphone (c'était en plus pour un ami) mais prélèvement fait sur mon compte et elle passait pas. J'ai reçu plusieurs lettres simples de orange me menaçant de résiliation. Je n'ai jamais pu payer et récemment j'ai reçu une lettre d'intrum justitia me menaçant plus une lettre de saisine de tribunal. Pr l'instant pas de nouvelles.
D'après vous ils peuvent pas faire grand chose . Que dois-je faire par rapport à orange? On m'a dit que seul orange pouvait porter plainte contre moi c'est vrai?

Par **pat76**, le **16/05/2013** à **17:06**

Bonjour sandravin
De quand date exactement la facture qui vous est réclamée en paiement?

Par **sandravi**, le **16/05/2013** à **22:56**

Bonjour pat,
En fait mon abonnement date de août 2012 les prélèvements des mois suivants se sont accumulés jusqu'en décembre je devais environ 380 € et quand j'ai reçu la lettre d'Intrum Justitia je devais 950 € avec la facture de résiliation et c'était en avril